DU MAIRE

CIÈRE DE LA VILLE EN 2002

bilité légale de vous faire connaître et de rendre publique la ègues du conseil municipal l'ont constatée après analyse des t de l'endettement total net à long terme de Prévost.

prises par le Conseil au cours de la dernière année.

tal net à long terme de Prévost

l à long terme de la Ville au 31 décembre 2001 était de 5 443 961 $, le tableau complémentaire 4 soumis par le comptable Richard t-Sauveur, vérificateur de la Ville, pour l'exercice financier se termi-re 2001 et qui est joint en annexe au présent rapport.

ogramme triennal d'immobilisation, le conseil municipal vise à main-entre les besoins de la population et la croissance d'une ville comp-près de 9 000 citoyennes et citoyens. C'est cela savoir conjuguer le nt.

nts du programme triennal réalisés ou acquis en 2002 sont :

	SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
ercle de virage II	Subvention	7 298 $
vibrant	Fonds de roulement	19 554 $
a bibliothèque ureaux administratifs	Fonds de roulement	306 208 $
ibliothèque municipale	Fonds de roulement	8 000 $
arc Prévost, phase II	Fonds parcs et terrains de jeux	2 000 $
arc Christopher, phase II	Fonds parcs et terrains de jeux	6 000 $
s pour le parc Themens	Fonds parcs et terrains de jeux	8 000 $
rrain de soccer vostois	Fonds parcs et terrains de jeux	6 000 $
arc Val-des-Monts	Fonds parcs et terrains de jeux	20 000 $
Ford Ranger	Fonds de roulement	16 654 $
2	Fonds d'administration	6 662 $
		403 376 $

ations ont été réalisées ou budgétées au cours de l'année, à savoir :

	SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Renaud	Fonds d'administration	24 426 $
Lesage - Paysagement	Fonds d'administration	16 361 $
25 323, cadastre du des problèmes d'égouttement	Fonds d'administration	14 117 $
de type	Fonds d'administration	4 731 $
ue	Fonds d'administration	5 618 $
	Fonds d'administration	1 954 $
	Fonds d'administration	3 198 $
atiques	Fonds d'administration	9 428 $
		79 833 $

éalisé des travaux de construction d'un pont sur la rue des Sous-Bois ux de réfection de l'intersection de la rue des Frangins et du boule-le. Ces travaux seront financés par règlement d'emprunt en 2003.

du programme Infrastructure Canada-Québec, le conseil municipal procédera, en 2003, à la réfection de la rue et de l'aqueduc des rues Morin et Louis-Morin pour un montant de 854 000 $. Le conseil désire également réaliser en 2003, à l'aide de généreuses subventions, la réfection de 500 mètres de pavage sur la montée Rainville pour un montant de 100 000 $, la réfection de deux sections de la rue de la Station et de la rue de la Traverse pour un montant de 367 000 $ et finalement la réfection des rues des Épinettes et des Malards pour un montant de 300 000 $.

Suite à son expérience positive cette année, le Conseil maintiendra l'effort d'entretien préventif annuel du réseau routier de la ville en 2003.

5. Le rôle de la MRC de La Rivière-du-Nord

En 2002, les villes membres de la MRC de La Rivière-du-Nord ont signé l'entente relative à la gestion et au financement des équipements et infrastructures, des services et des activités à caractère supralocal (EISA). Par cette entente, les villes de la MRC de La Rivières-du-Nord ont reconnu le caractère surpralocal des activités ou organismes suivants : *le Train de banlieue, Diffusion En scène, le Centre d'Exposition du Vieux Palais, et le Parc Régional de la Rivière-du-Nord.*

Équipements et activités supralocaux

a) En ce qui concerne le train de banlieue, les villes de la MRC n'auront pas à assumer le coût des infrastructures. Ces derniers sont défrayés par le ministère des Transports du Québec, à même le tarif de 30 $ compris dans le coût d'immatriculation des véhicules des conducteurs domiciliés dans la couronne nord de la Ville de Montréal et à même la taxe spéciale sur l'essence de 0,015 $, par litre, pour financer le transport collectif.

La MRC, dans le cadre des supralocaux, assumera uniquement les frais d'exploitation de la ligne Blainville/Montréal et éventuellement, Saint-Jérôme/Montréal, ce qui représente actuellement un montant de 11 100 $ pour la Ville de Prévost.

b) En ce qui concerne l'organisme *Diffusion En Scène*, la partie relative aux supralocaux se limitera à l'organisation de spectacles en salle. Toute autre organisation sera subventionnée à la pièce. La MRC disposera de deux représentants sur le conseil d'administration de cet organisme.

c) Quant au *Centre d'Exposition du Vieux Palais de Saint-Jérôme*, ce ne sont que les activités du Centre d'exposition qui seront de nature supralocale. Là également, la MRC détiendra deux sièges au sein du conseil d'administration de cet organisme.

d) Finalement, les statuts de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière du Nord seront modifiés afin de former une régie comptant cinq (5) membres, soit Prévost, Saint-Jérôme, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie et Saint-Colomban.

6. La Régie Intermunicipale de Police de la Rivière-du-Nord

La nouvelle Loi 19 concernant l'organisation des services policiers, oblige les villes à se doter d'un service de police de Niveau I. Ce critère imposé par le gouvernement, signifie qu'un nombre minimal plus grand par habitant, de patrouilleurs, d'enquêteurs et de policiers communautaires est imposé à la ville, ce qui implique des coûts supplémentaires à ceux de la régie actuelle.

7. Le Parc Linéaire du P'tit Train du Nord

Encore une fois cette année, l'organisme qui préside aux destinées de cet équipement sportif et touristique a fait l'objet de nombreuses critiques.

Je veux clarifier la situation en matière de gestion de cet organisme et m'assurer qu'en retour des investissements consentis par la Ville, la piste cyclable soit maintenue en bon état.

Rémunération et allocations des membres du conseil

La rémunération annuelle du maire est de 19 990 $ imposable, plus un montant non imposable de 9 995 $ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Les conseillers reçoivent une somme annuelle de 6 660 $ imposable, plus un montant non imposable de 3 330 $ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant reçoit une somme imposable de 100 $ par mois.

Liste des contrats de plus de vingt-cinq mille dollars octroyés

La liste des contrats de plus de 25 000 $ et les contrats de plus de 2 000 $ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépassent 25 000 $, est jointe au présent rapport en annexe « A » et elle peut être consultée dans le relieur à l'intention du public dans la salle du conseil municipal durant les heures d'ouverture ou encore être consultée au bureau du trésorier de la ville.

ANNEXE « A »

NOM DU FOURNISSEUR	ACHAT
Asphalte Desjardins inc.	37 280,65 $
C.R.S.B.P. des Laurentides inc.	32 397,87 $
Hydro-Québec	168 242,42 $
Jean Loue « Tout » inc.	28 453,66 $
Desjardins Sécurité financière	42 635,18 $
Les Carrières T. & V. Charbonneau inc.	228 274,54 $
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	217 118,99 $
Calclo 2000 inc.	28 979,41 $
Lévesque Beaubien Geoffrion inc.	51 785,70 $
M.R.C. de La Rivière-du-Nord	184 121,25 $
Mines Seleine, division Société Canadienne de sel ltée	39 273,92 $
Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	32 324,47 $
Ville de Saint-Jérôme	42 475,00 $
Entretien J.R. Villeneuve inc.	31 976,95 $
Sani-Services G. Thibault & Fils inc.	289 479,69 $
Ventes Ford Élite (1978) inc.	28 923,80 $
Assurance Jones inc.	42 578,00 $
Régie Intermunicipale de Police de la Rivière-du-Nord	709 436,20 $
Entreprise Mario Gauthier inc.	78 059,83 $
Inovsoft inc.	25 926,95 $
Groupe TNT inc.	58 778,35 $
Les Terrassements D'Amour	26 657,27 $

Orientations générales du budget pour le prochain exercice financier

En 2003, la Ville maintiendra sa quote-part à la MRC pour les équipements supralocaux. De plus, nous annonçons qu'une taxe spéciale obligatoire devra être imposée pour assurer un service de police de Niveau I, conformément à la Loi 19. Cette nouvelle taxe représente une augmentation de 0,10 $ du 100 $ d'évaluation.

Nous maintiendrons également la taxe spéciale de 0,04 $/100 $ d'évaluation, soit environ 160 000 $, pour l'entretien préventif annuel du réseau routier. De même, une somme supplémentaire de 40 000 $ sera investie par district pour la réfection de pavage.

Finalement, la Ville étant actuellement en négociation avec ses employés syndiqués (SCFP) et avec ses employés-cadres, il est à prévoir que le résultat de ces négociations aura une incidence sur le budget de l'année 2003.

Les conseillers et conseillère et l'éthique municipale

Je répète le message de l'an dernier à l'effet que je crois fermement qu'il est impératif que la politique municipale soit empreinte de justice et de vérité et que l'on dénonce toute politique partisane en valorisant une saine et loyale opposition.

Ce n'est que justice à l'égard de tous les membres de la communauté prévostoise. La vérité doit primer sur les intérêts partisans et elle doit faire en sorte que la population ait toujours confiance en l'intégrité et en la sincérité de tous les membres du conseil municipal.

Le maire de Prévost

Claude Charbonneau

LE LUNDI 11 NOVEMBRE 2002